

Land Policy for Growth and Poverty Reduction - Francophone Africa: Agenda

Description

Objectives

Agenda

Participants

Materials

Organisation du cours

Le cours francophone de formation à distance en français consiste en trois modules de deux jours chacun étalés, sur une durée de trois mois. Le cours combinera les sessions asynchrones et synchrones. Les sessions synchrones sont conduites à travers des visioconférences interactives, modérées par des experts en politiques foncières. Lors des sessions asynchrones, les participants travaillent en groupes de projets (Renforcement de capacité, Politiques et Stratégies, Participation communautaire) et participent aux discussions électroniques. Ils auront accès au site Internet du cours dans lequel seront postés le contenu des présentations et une documentation de référence.

Un facilitateur sera présent sur chaque site pour appuyer les travaux et discussions de groupe. Les participants qui auront participé aux trois modules recevront un certificat à la fin du cours.

Programme

Dates	Modules
Janvier 25-26 , 2006	Gestion Foncière Rurale et Décentralisation
Février, 22-23, 2006	Aménagement des Terres pour la production agricole, animale, forestière et halieutique
Mars 22-23, 2006	Foncier et Gestion durable des terres

Module 1 : Gestion foncière rurale et décentralisation

Mots clés : Décentralisation ; droits fonciers coutumiers ; institutions locales de gestion foncière, services de gestion foncière rurale ; titres fonciers; plan foncier rural; législation foncière rurale; transactions foncières ; marchés fonciers; évaluation foncière ; fiscalité foncière locale; gestion alternative des conflits.

Objectifs du module

Ce module fournit aux participants des connaissances sur les implications de la décentralisation en matière de gestion du foncier rural, les mécanismes d'amélioration de la sécurité foncière des producteurs ruraux, les problèmes de développement du marché foncier en milieu rural. Il met à leur disposition des approches, outils et méthodologies pour la mise en œuvre des réformes politiques, législatives et institutionnelles nécessaires, l'élaboration de programmes de sécurisation foncière et l'établissement d'un système uniforme et transparent d'évaluation foncière. Les participants amélioreront également leurs connaissances en matière d'approche et mécanismes de gestion des conflits fonciers locaux

Contenu du module

La partie introductive du module est consacrée à un examen des processus de décentralisation dans la sous région et à leur articulation avec les politiques nationales de gestion et de sécurisation foncière. La diversité des options de décentralisation rurale et des cadres territoriaux de décentralisation, les questions communes relatives aux relations entre organes des nouvelles collectivités territoriales et institutions locales de base préexistantes, aux besoins de reformulation des politiques foncières, de réforme des cadres législatifs et règlementaires, et d'adaptation des institutions de gestion foncière feront l'objet d'échanges.

La seconde partie de ce module abordera les aspects de la sécurisation foncière en milieu rural. Les participants exploreront les modalités de sécurisation foncière, les approches de mise en place d'institutions locales de gestion foncière légitimes et efficaces et les principes et mécanismes de participation de la communauté des ONGs à la création d'un environnement de gouvernance locale en matière foncière. Les expériences et procédures décentralisées de délivrance de titres fonciers, de formalisation des transactions foncières ainsi que les normes et standards de prestation de services de qualité seront largement débattus. L'approche de contractualisation de certains services fonciers avec le secteur privé (évaluation foncière, cartes et enquêtes cadastrales...) sera discutée.

La troisième partie du module explorera les notions, approches, outils et processus de gestion alternative des conflits fonciers au niveau local. Les participants apprendront à œuvrer à la prévention des conflits fonciers, à analyser les situations conflictuelles liées à l'utilisation des terres, à apprécier et valoriser les rôles des institutions locales en matière de gestion de conflits fonciers et à mettre en œuvre des approches de gestion efficace des conflits fonciers.

Module 2 : Aménagement des terres pour la production agricole, animale, forestière et halieutique

Mots Clés : Aménagement du territoire, aménagements fonciers, systèmes d'information foncière, plan foncier rural, mise en valeur des terres, exploitations familiales, stratégie de développement rural, préservation de l'environnement.

Objectifs du module

Ce module développe les aptitudes d'analyse des participants afin de leur permettre de bien intégrer la dimension foncière et d'en mesurer l'importance dans les stratégies de développement rural et de réduction de la pauvreté. Il renforce leurs capacités à évaluer les utilisations potentielles des terres comme pré requis à l'élaboration de schémas d'aménagement. Il apporte des clarifications sur les concepts de base en matière d'aménagement rural et donne aux participants des connaissances relatives à l'élaboration des schémas d'aménagement fonciers. Ce module apprend également aux participants les techniques relatives à la mise en œuvre des schémas et plans d'aménagement. Les participants apprennent comment prendre en considération les implications foncières des opérations d'aménagement, œuvrer à la clarification du statut foncier de l'exploitant rural tout en intégrant les considérations environnementales.

Contenu du module

La première partie de ce module sera consacrée à la définition et à la clarification des notions et concepts tels que l'aménagement du territoire, les schémas et plans d'aménagement, la mise en valeur des terres. Des développements sur l'aménagement des terres dans le contexte de la mise en œuvre des stratégies de développement rural et des processus de décentralisation seront également fournis.

La seconde partie de la session abordera les principes et séquences de l'aménagement rural et de la mise en valeur des terres. Une revue des outils tels que les schémas d'aménagement du territoire, les schémas directeurs d'aménagement rural et les cahiers de charges des aménagements ruraux seront effectués. La classification des terres, l'analyse économique, sociale et environnementale et la cartographie foncière feront l'objet de présentations. Des études de cas relatives à des opérations d'aménagement rural agricoles, pastorales ou autres permettront d'organiser des échanges et discussions entre participants.

En troisième partie, les participants simuleront un projet d'aménagement agricole en s'efforçant de considérer ses implications foncières dans une perspective d'application des principes de stratégies de développement rural et de réduction de la pauvreté. En particulier ils examineront ces stratégies, identifieront leurs insuffisances ainsi que leurs incohérences par rapport aux politiques et législations foncières et identifieront les conditions à réunir pour mieux intégrer la dimension foncière dans ces stratégies et pour mieux prendre en considération les questions foncières dans les projets d'aménagement rural.

Module 3 : Foncier et gestion durable des terres

Mots Clés : Fertilité des sols ; productivité agricole ; investissements ; dégradation de l'environnement ; gestion des ressources naturelles ; indicateurs de durabilité des terres.

Objectifs du module

Ce module fournit aux participants une meilleure compréhension de la terminologie et des principes de gestion durable des terres. Il renforce leurs capacités à appliquer ces principes par l'utilisation des outils d'évaluation et d'approche de recherche de consensus.

Contenu du module

L'évaluateur en gestion durable des terres mesure les changements du potentiel de production, l'impact des activités agricoles et non agricoles sur la dégradation des terres et les performances économiques des différents systèmes d'exploitation. Il compare également les opportunités du secteur agricole contre d'autres formes d'usage des terres.

La première partie du module donne un aperçu de la définition du concept de gestion durable des terres, les relations entre gestion foncière et gestion durable des terres ainsi que des indicateurs de durabilité.

La seconde partie explorera les approches et outils de gestion durable des terres.

Dans la troisième partie, des études de cas sur les meilleures pratiques de gestion durable des terres seront présentées. Dans cette section, les participants apprennent comment traiter les cinq piliers de gestion durable des terres (productivité, sécurité, conservation, viabilité et acceptabilité) dans le contexte de gestion locale.